

Le contribuable face aux difficultés techniques des applicatifs fiscaux de la DGI (OTP, Harmony, E-Billing) : Quels réflexes pour sécuriser ses opérations fiscales et préserver ses droits ?

 **Mardi 7 juillet 2026** **14h30 - 17h00** **Siège du GECAM, BONANJO** **Frais de participation :** **25.000 FCFA / membres du GECAM** **50.000 FCFA / non membres**

OBJECTIFS :

Cette clinique a pour objectif d'instaurer un dialogue direct et constructif entre les contribuables et la Direction Générale des Impôts autour des difficultés techniques des applicatifs fiscaux (OTP, Harmony, E-Billing), afin d'identifier des solutions concrètes pour sécuriser les opérations fiscales des entreprises.

De manière spécifique, cette clinique a pour finalité de permettre aux participants :

D'obtenir des réponses concrètes des représentants de la DGI sur les démarches et astuces pour remédier aux difficultés techniques les plus couramment rencontrées sur ses plateformes ; et

D'adopter les bons réflexes pratiques pour sécuriser ses opérations fiscales et éviter les pénalités ou redressements liés à des défaillances techniques indépendantes de la volonté du contribuable.

CONTENU DE LA CLINIQUE :

Rappel du contexte

Présentation synthétique d'OTP, Harmony et E-Billing : A quoi servent-ils et comment fonctionnent-ils ?

Panorama des difficultés techniques les plus fréquemment rencontrées par les contribuables et leurs conséquences.

Échanges avec les représentants de la DGI notamment :

Un cadre de la Division Informatique ;

Un cadre de la Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales ;

Un haut responsable de la Région Fiscale du Littoral 2.

Éclairage d'un Conseil Fiscal Agréé : Retour d'expérience et bonnes pratiques

Synthèse et recommandations.

RESULTATS ATTENDUS :

À l'issue de la clinique, les participants :

Connaitront les procédures à suivre, les interlocuteurs à contacter et les astuces pratiques pour faire face aux difficultés techniques les plus couramment rencontrées sur OTP, Harmony et E-Billing ;

Auront acquis des réflexes éprouvés pour sécuriser leurs opérations fiscales et défendre leurs droits en cas de défaillance technique ;

Disposeront d'un cadre de dialogue renforcé avec la DGI pour une meilleure gestion de ces situations.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

1. Méthode interactive ;
2. Exposé pratique ;
3. Questions/réponses et débats sur des cas concrets ;
4. Partage d'expériences et de bonnes pratiques.

INTERVENANTS :

- Le Chef de la Cellule de la Législation Fiscale, DGI ;
- Des Cadres de la Division Informatique de la DGI ;
- Un Haut Responsable de la Région Fiscale du Littoral 2 ;
- Un Conseil Fiscal Agréé.

Pour tous renseignements et informations complémentaires, contactez nous :

 Tél. : 691 453 836

 E-mail : fessama@legecam.cm